

REGIONS	TARIFICATIONS	AVANTAGES	BENEFICIAIRES	OBSERVATIONS	PRISE EN CHARGE FINANCIERE	RESULTATS CHIFFRES
BRETAGNE Nombre de départements = 4 Population totale = 3 015 586 Demandeurs d'emploi = 113 281	Carte Actuel Billet Actuel Emploi (Mise en place mars 2007)	75% de réduction sur tous les trajets en TER Bretagne durant 1 an	- demandeurs d'emploi inscrits en Bretagne depuis plus de 4 mois et indemnisés en dessous de 80% du SMIC - bénéficiaires de minima sociaux (RMI, RMA, API, AAH, ASV) - personnes en parcours d'insertion (contrat d'accompagnement vers l'emploi, contrat d'avenir, CIVIS) - apprentis	Ronde-vous pour un entretien d'embauche ou d'entrée en formation, un essai en milieu de travail, une évaluation des compétences et des capacités professionnelles, un forum d'emploi, un concours administratif	Région (moins de 26 ans) ou ANPE (plus de 26 ans) = 50% SNCF = 50%	Résultats 2008 : Nb de cartes émises : 4 364 Nb de billets vendus : 73 389
ALSACE Nombre de départements = 2 Population totale = 1 763 636 Demandeurs d'emploi = 70 841 Allocataires RMI = 17 540 Allocataires API = 3 616 Allocataires AAH = 13 544 Allocataires CRAV = 10 255	Billet "Pass Emploi" (Mise en place 2000) Billet "Pass Formation" (Mise en place 2000) Billets "Pass Mobilité" (Mise en place 2001)	1.20€ par trajet abonnement hebdomadaire offrant une réduction de 80 % sur le plein tarif 80 % de réduction	Demandeurs d'emploi Demandeurs d'emploi personnes modestes (revenus < 479€ pour une personne seule, et 635€ pour un couple avec ou sans enfants)	Déplacements pour la recherche d'emploi Déplacements pour la recherche professionnelle Déplacements tout motif Limite à 40 billets par an	Déplacements pour la recherche d'emploi Déplacements pour la recherche professionnelle Déplacements tout motif Limite à 40 billets par an	Nb de voyages en 2007 : 3083 voyages Nb de voyages en 2008 : 3 466 voyages
BOURGOGNE Nombre de départements : 4 Population totale : 1 828 837 Demandeurs d'emploi : 49 456	Chequier "Bourgogne Emploi" Mis en place le 1 ^{er} mai 2005	Chaque chequier comporte 4 chèques valables un quadrimestre. Chaque chequier permet le défrayement d'un billet aller-retour en seconde classe sur les liaisons TER Bourgogne en intra - Bourgogne à 80% de réduction.	Demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 inscrits dans un pôle emploi de la région Bourgogne et habitant la Région Bourgogne.	Déplacements tout motif dans un pôle emploi de la région Bourgogne et habitant la Région Bourgogne.	Région : 80% du plein tarif Coût pour la région : année 2008 : 30 739€	Fortail à l'année jusqu'à la fin de la convention : 2005 de septembre à décembre : 1 985 550 € HT Coût total années : 3 71 172 € HT 2006 : 1 005 684 € HT 2007 : 1 396 783 € HT 2008 : 1 843 753 € HT
AQUITAINE Nombre de départements = 5 Population totale = 2 997 487 Demandeurs d'emploi = 139 236 Allocataires RMI = 60 979 Allocataires API = 7 255 Allocataires AAH = 39 737 Allocataires CRAV = 51 565	Carte Sesame Aquitaine Mobilité Emploi (Mise en place 1999)	gratuité depuis le 1 ^{er} septembre 2005	Demandeurs d'emploi et personnes les plus démunies (RMI, minima sociaux...)	Limite à 24 voyages annuels Cartes et chèques distribués par les Départements Gratuité pour 24 voyages annuels depuis le 1 ^{er} septembre 2005	Région = 75 % SNCF = 25 %	Nb de voyages en 2007 : 290 pour un coût Région de 8 267 € Nb de voyages en 2008 : 315 pour un coût Région de 7 650 €
Auvergne Nombre de départements = 4 Population totale = 1 341 000 en 2008 Demandeurs d'emploi = 46 468 (in mars 2009)	Billet solidarité (mise en place en octobre 2005)	75% de réduction sur le réseau TER Auvergne	Demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RMI	Rendez-vous pour un entretien d'embauche ou préalable à une formation professionnelle, un concours administratif, une convocation à un stage ou un bilan professionnel	Région = 75% du plein tarif SNCF = 25% du plein tarif	Nb de cartes attribuées en 2008 : 3 993 Nombre de billets associés en 2008 : 83 108
Centre Nombre de départements = 6 Population totale = 2 538 000 Demandeurs d'emploi = 100 575	Chequier régional vers l'emploi (Mise en place 1999)	Gratuit (depuis septembre 2005)	Demandeurs d'emploi non imposables et indemnisés à moins de 80% du SMIC ou non imposables ayant épuisé leurs droits, jeunes de moins de 26 ans en projet d'insertion, salariés à temps partiel ayant un revenu inférieur à 80% du SMIC et non imposables, bénéficiaires du RMI, de la Couverture Médicale Universelle complémentaire, de l'allocation parent isolé ou de l'allocation adulte handicapé.	20 voyages maximum par an inscrits à l'ANPE pouvant justifier de l'une des conditions suivantes : - déplacement pour se rendre à un entretien d'embauche, - déplacement pour se rendre à un entretien ou une réunion d'information en vue d'un stage d'insertion ou de qualification professionnelle - accompagnement régulier (mensuel) par le Pôle Emploi dans le cadre d'une démarche de mobilité	Région : 75% du plein tarif + 0.63 € par voyage (coûts de back office) + 1€ par billet aller-retour vendu dans un point de vente VFE SNCF = 25% du plein tarif Le montant total de compensation annuelle est : * réduct d'un montant de 15 757 euros, si le montant théorique est supérieur ou égal à 53 530 euros	Bénéficiaires 2008 = 2 417 Coût moyen par bénéficiaire = 48,3 € par an Voyages = 18 253 Coût moyen par voyage = 6,4 € Voyages par bénéficiaire (moyenne) = 7,5 par an Compensation Région 2007 = 116 800 €